

RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2020

Le seize décembre deux mille vingt, à vingt heures, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, le conseil municipal, convoqué le huit décembre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

Etaient présents : Mmes et Messieurs LECLERC Philippe ; SCHIMEL Patrick ; CONTANT Magali ; GUENARD Charline ; PARMENTIER Jean-Claude ; FERRARO Flore ; LEGEARD Bruno ; BASSELET Arnaud ; VILLIERS Jérôme ; VASSEUR Maryline ; FRANÇOIS Romain ; PICARD Pascale ; FOLLET Francis, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme CAULLERY-MORET Jane-Hélène qui donne pouvoir à Madame Flore FERRARO.

1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Arnaud BASSELET est élu secrétaire de séance.

2) MISE A APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 OCTOBRE 2020

Monsieur BASSELET précise que contrairement à ce qui est écrit dans le compte-rendu, le nouveau président de la copropriété « les Charmilles » n'est pas encore élu. Ce point sera rectifié, le compte-rendu est alors approuvé à l'unanimité.

3) DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DETR ET DE LA DSIL 2021

a) Madame le Maire rappelle que dans sa séance du huit octobre dernier, le conseil municipal avait adopté une délibération dans laquelle elle sollicitait une dotation de soutien à l'investissement local. Cette décision faisait suite à un courriel de l'inspection académique qui invitait les communes à déposer leurs dossiers au plus tard pour le 9 octobre 2020. En fait ce dispositif concernait uniquement les bâtiments d'Etat. La commune ne devait pas déposer de dossier via l'inspection académique. Depuis des précisions ont été apportées et le conseil municipal a jusqu'au 31 décembre pour déposer sa demande directement auprès de la Préfecture de la Somme.

Madame le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer à nouveau sur le projet présenté précédemment à savoir le remplacement des portes du préau de l'école avec mise au normes accessibilité. Elle présente le devis établi par l'entreprise TECMIR qui s'élève à la somme de 7 916 € HT soit 9 499.20 € TTC et rappelle que cette demande s'inscrit dans le cadre du plan de relance et concerne certaines grandes priorités dont la rénovation thermique, la mise aux normes des bâtiments publics et la rénovation des bâtiments scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien pour l'Investissement Local (DSIL) selon le plan de financement suivant :

Coût du Projet	7 916.00 € HT
Subvention DSIL 80 %	6 332.80 € HT
Coût commune	1 583.20 € HT
TVA	1 583.20 € HT

b) Madame le Maire présente ensuite aux membres de l'assemblée délibérante différents projets qui pourraient être déposés dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021.

Il s'agit :

- De la pose d'un vidéophone au portillon de l'école afin de sécuriser les entrées et sorties.
- Du remplacement de la couverture du bâtiment sanitaire extérieur de l'école et du désamiantage.
- De la création d'un espace sportif intergénérationnel de type « City Park ».

Concernant ce projet de création de « City Park », Madame CONTANT précise que la commune avoisine les 1000 habitants dont 250 de moins de 18 ans et qu'il semble utile de se doter d'un espace intergénérationnel multisports. En effet, la création de cet espace permettrait de répondre aux attentes des jeunes et de leurs familles. Outil sportif et éducatif par excellence, cette structure multisports (Foot, hand, basket, hockey, fitness, tennis, tennis ballon...) permettrait d'équiper la commune d'un espace et de rompre avec la carence actuelle en termes d'équipements sportifs, associatifs au sein de la commune. Lieu clos, ce projet représenterait un espace sécurisé pour les participants et répondrait aux objectifs suivants : initier les jeunes élèves à la pratique d'activités physiques variées, promouvoir des activités sportives locales et encourager la cohésion et la socialisation de nos jeunes et enfin rassembler l'ensemble de la population autour de différentes activités et ainsi dynamiser la commune. Cet équipement ne devra pas être implanté à proximité des habitations afin de ne pas nuire aux habitants et devra être facilement accessible.

Mme FERRARO pense que ce projet doit être déposé en priorité car il s'agit du plus gros dossier, qu'il peut être subventionné à hauteur de 80% et qu'il ne le sera éventuellement plus en 2022.

Monsieur FRANÇOIS trouve la dépense importante et rappelle que des efforts financiers conséquents ont dû être réalisés sur le mandat précédent.

Monsieur LEGEARD pense qu'il faudra mener une réflexion globale sur les investissements à lancer en fonction des capacités financières de la commune.

Madame le Maire précise que le compte administratif 2020 qui sera soumis à approbation en mars 2021 permettra d'éclairer les membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter la DETR sur ces trois projets et de les prioriser de la manière suivante :

1- City Park (Création d'un espace sportif intergénérationnel et de Fitness).

Plan de financement :

Coût du Projet	79 046.60 € HT
Subvention DETR 35%	27 666.31 € HT
Subvention Région Hauts de France 45%	35 570.97 € HT
Coût commune	15 809.31 € HT
TVA	15 809.32 € HT

2- Remplacement de la couverture du bâtiment sanitaire extérieur de l'école et désamiantage.

Plan de financement :

Coût du Projet	9 905.54 € HT
Subvention DETR 40%	3 962.22 € HT
Coût commune 60 %	5 943.32 € HT
TVA	1 981.11 € HT

3- Pose d'un vidéophone au portillon de l'école.

Plan de financement :

Coût du Projet	1 881.00 € HT
Subvention DETR 40%	752.40 € HT
Subvention FIPD 40 %	752.40 € HT
Coût commune 20 %	376.20 € HT
TVA	376.20 € HT

4) CONVENTION DE REMBOURSEMENT A PASSER AVEC AMIENS METROPOLE SUITE A L'ACHAT DE MASQUES DE PROTECTION A DESTINATION DE LA POPULATION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19

Afin de lutter contre la pandémie de la Covid 19, durant la première période de confinement, la communauté d'agglomération Amiens Métropole a procédé à l'achat de 187 120 masques réutilisables de protection à destination de la population de son territoire sur la base des besoins exprimés par chacune de ses 39 communes.

Par délibération du conseil d'agglomération Amiens Métropole du 16 juillet 20, une convention a été approuvée afin de définir les modalités de remboursement par les communes de la moitié des dépenses engagées par la Communauté d'agglomération sur la base du prix unitaire moyen pondéré de 2,90 € TTC / masque réutilisable.

La commune a perçu 800 masques qui représente un coût de 2 320 euros et doit donc reverser la somme de 1 160 euros à la communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention présentée.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE SUITE A L'ACHAT DE MASQUES DE PROTECTION

Madame le Maire précise aux membres de l'assemblée que le Conseil Départemental a mis en place un dispositif d'aide aux communes pour l'achat de masques. La participation financière est fixée à un euro par masque soit la somme de 800 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter une subvention de 800 euros auprès du Conseil Départemental et autorise Madame le Maire à engager les démarches nécessaires.

6) DEMANDE D'ADHESION DE LA VILLE DE LONGUEAU A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME

Madame le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération. Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole. Conformément aux statuts, il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

7) CONVENTION SUR LES MOYENS DE PAIEMENT A PASSER AVEC LA DGFIP

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que seuls les comptables de la DGFIP sont habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux. Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche, fourniture d'eau ...). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne DGFIP, dénommé PayFiP, permet aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.

PayFiP permet également le paiement des factures de produits locaux émises par les régies (PayFiP régie).

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique. Ces deux moyens de paiement sont indissociables.

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal lui donne tous pouvoirs pour signer la convention d'adhésion à PayFiP et tout document y afférant.

8) DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le maire expose que le comptable de la trésorerie du Grand Amiens et Amendes sollicite la réintégration du compte de subvention 1338 au compte de résultat. Cette subvention perçue concerne une aide financière allouée par l'agence de l'eau sur l'achat de matériel de désherbage en 2018.

Par ailleurs la commune doit régler les contributions 2019 et 2020 dues à la Fédération Départementale en Energie de la Somme. Seule la contribution 2020 avait été inscrite au budget primitif.

Pour se faire il est nécessaire d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	900,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	900,00 €	
D 023 : Virement section investissement		9 038,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		9 038,00 €
D 13938 : Autres		9 038,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		9 038,00 €
D 65548 : Autres contributions		900,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		900,00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		9 038,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		9 038,00 €
R 28041582 : GFP : Bâtiments et installation		1,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		1,00 €
R 777 : Subv.transférées au résultat		9 038,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		9 038,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette décision modificative n°2 à l'unanimité.

9) ADHESION AUX ACTIONS DU SERVICE EFFICACITE ENERGETIQUE PROPOSEES PAR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME

Madame le Maire présente à l'Assemblée le service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80). Ce service permet à la

commune de disposer de la compétence d'énergéticiens et ainsi de bénéficier de conseils en rapport avec les économies d'énergie.

La FDE80 a mis en place un groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Ce groupement permet aux collectivités adhérentes de participer et bénéficier des marchés groupés mis en place par la FDE80.

Madame le maire propose donc aux membres du Conseil Municipal :

- d'adhérer à ce service de Conseil en Energie Partagée pour lequel la FDE demande actuellement une contribution de 0,5€ par habitant par an,
- de faire réaliser par la FDE un « prédiagnostic bâtiments publics » pour un coût de 45 € par équipement.

Elle précise que la démarche requiert un «Correspondant Energie» dont les fonctions sont énumérées dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la compétence optionnelle « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » que propose la FDE et à ce titre au service CEP,
- d'inscrire ces dépenses au budget communal,
- d'accepter la réalisation d'un « prédiagnostic bâtiments publics »,
- de confier la réalisation des opérations à la FDE,
- d'autoriser Madame le Maire à remplir et signer la convention et toutes les pièces afférentes,
- de nommer Monsieur Bruno LEGEARD « Correspondant Energie »,
- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commande portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordinateur est la FDE80 et charge Monsieur le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

10) EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ROUTE DE RUMIGNY.

Madame le Maire expose que Monsieur Maxime DELANNOY construit actuellement une habitation individuelle sur la parcelle cadastrée ZL 50 située au 9. route de Rumigny. Pour ce faire, un renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique est nécessaire.

Madame le Maire propose de profiter de cette opération pour procéder à l'effacement des réseaux sur cette route et présente une estimation sommaire des coûts et participations :

Désignation	Coût Total HT	Coût à la charge de la commune HT
Réseau électrique « Basse Tension »	63 123.90 €	0.00 €
Eclairage public	8 332.09 €	6 229.60 €
Réseau de communications Electroniques	24 955.35 €	14 973.21 €
TOTAL	96 411.34 €	21 202.81 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'effacement des réseaux et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

11) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- La société « Enertrag » envisagerait d'implanter 3 ou 4 éoliennes sur le territoire communal. Monsieur BENOIT, chef de projet éolien, souhaite rencontrer le conseil municipal afin de présenter le projet. En vue de cet échange, Madame le Maire invite le conseil municipal à lister les points qui suscitent discussions et interrogations.
- Le service eau et assainissement d'Amiens Métropole mène une campagne de recherche de fuites. Sur Saint-Sauflieu, c'est la rue du Séhu qui est principalement concernée car la canalisation est d'une matière cassante entraînant plusieurs fuites. Ce qui explique les travaux actuellement en cours qui visent à installer une canalisation neuve. Ceux-ci doivent s'arrêter pour reprendre après les fêtes de fin d'année.
Tous les travaux visant à solutionner ces fuites sur le territoire d'Amiens Métropole vont avoir une répercussion sur le prix de l'eau car 0.6% du linéaire de conduites doit être renouvelé.
Le m3 d'eau passera de 1.10 euros à 1.27 € et l'abonnement de 33.33 à 38.33 € HT.
- Le déménagement des locaux du SISA a eu lieu aujourd'hui au 120, rue Victor Hugo à BOVES. De gros travaux ont été entrepris mais non terminés à ce jour. L'entreprise a du mal à faire face.
- L'affaissement constaté rue de la Cavée s'aggrave et les bordures sont désormais touchées. Ce problème devra être traité rapidement et le recours au service ingénierie d'Amiens Métropole semble nécessaire.
- Le CPIE Vallée de Somme réalise le programme « PopAmphibien » dans le département de la Somme. Monsieur TROMBERT, chargé de mission faune, a souhaité présenter ce programme et le bilan de l'année.
La commune, ainsi que d'autres avoisinantes, est concernée par cette étude. Tous les deux ans, un inventaire ciblé sur les amphibiens est réalisé sur certains sites du territoire. Cette année, un passage a donc été réalisé et le CPIE de la Somme a souhaité nous communiquer les résultats de la démarche.
Une réunion en visioconférence, à laquelle ont participé Madame Flore FERRARO ainsi que Monsieur LEGEARD, s'est tenue le mercredi 18 novembre à 18h30.
Sur le batrachosite numéro 4 situé sur la commune aucun amphibien n'était présent cette année alors qu'en 2018 il en avait été recensé un.
Un point a également été abordé concernant l'animation envisagée dans le programme. Un volet sensibilisation est prévu sur chacune des aires suivies annuellement. Une animation à destination des habitants est aussi proposée sur un site d'intérêt dans l'aire d'étude afin d'échanger sur les différentes espèces présentes et sur les enjeux liés aux zones humides. L'année 2020 étant touchée par une crise sanitaire, les six animations prévues en période estivale n'ont donc pas pu aboutir. Le CPIE a donc édité des posters à destination du public présentant un résumé des diverses informations qui auraient pu être échangées lors d'une rencontre.
Lors de cette réunion la commune a souhaité obtenir des informations concernant les différentes actions pouvant être mises en place afin de favoriser la biodiversité.

Monsieur LECLERC

La séance de cinéma prévue avant les vacances de Noël a été annulée à cause de la situation sanitaire mais pourra être reportée lorsque que cela sera possible. Le père Noël passera tout de même dans les classes le vendredi 18 décembre. Deux nouveaux élèves doivent rejoindre l'école à la rentrée de janvier.

Monsieur SCHIMEL

- L'élagage des arbres est terminé et a été plus important que prévu puisque toutes les plantations du village ont été traitées. La facture s'élève à 8 186.78 euros. La mise à disposition des copeaux issus du broyage des branches a été fortement appréciée.
- Suite à ces travaux le terrain de boule a été légèrement endommagé par l'entreprise mais sera réparé en interne car les dégâts sont minimes. Néanmoins, à terme ce terrain devra être restauré.
- Le nouveau tracteur est arrivé, il reste désormais à l'immatriculer et à l'assurer.

Madame Magali CONTANT

Un grand merci pour la participation active de tous lors de la distribution des colis de fin d'année. Les équipes ont été bien accueillies, les personnes étaient surprises de ce passage, ce fût une belle aventure et cela touche plus de monde que le traditionnel repas.

Monsieur Jean-Claude PARMENTIER

Il y a un manque de visibilité à l'intersection de la rue Madeleine et de la chaussée Brunehaut. Il serait bon de profiter de la construction en cours pour arraser le talus.

Madame Pascale PICARD

Des trous se sont de nouveau formés route de Grattepanche.

Monsieur Bruno LEGEARD

Les nouveaux radiateurs électriques ont été installés à la bibliothèque mais ils sont mal programmés. Un réglage est prévu par l'entreprise.

Monsieur Romain FRANCOIS

- Lors de la dernière réunion du syndicat de voirie il a été précisé qu'il n'y aurait pas d'augmentation des cotisations. Dans la tranche ferme, les rues Madeleine et du Séhu ont été retenues. 1 300 000 euros de travaux d'investissement seront réalisés sur trois ans.
- Il serait peut-être utile de reprendre le tableau de voirie communale afin de tenir compte des changements survenus dans l'affectation des voies métropolitaines et penser à intégrer la résidence « les Charmilles » le moment venu.

Monsieur Francis FOLLET

- Les chauffeurs de bus scolaires ne respectent pas les arrêts et descendent les élèves devant le lotissement « les Charmilles ». Cet arrêt est dangereux. Un autre arrêt se fait également route de Rumigny. Il sera utile de prévoir une matérialisation de l'arrêt de bus situé sur la D 1001 lors de l'aménagement de cette route.
- Le chemin d'HEBECOURT est à rempierrer car il est en mauvais état.
- Monsieur Michel FLANDRIN attend une réponse par rapport au mail qu'il a envoyé concernant le mauvais état de la tombe qui jouxte la sienne.

Madame Flore FERRARO

- Le budget primitif du SIVU a été adopté. 42 enfants fréquentent la crèche dont 38 en contrats réguliers. 11 enfants de la commune sont inscrits pour une contribution 2021 qui s'élève à 16 873 euros.
- Connaissons-nous la date de reprise de Madame LECOINTE actuellement en arrêt de maladie. Madame le Maire indique que non et qu'elle est actuellement remplacée par Madame BEUVAIN qui est titulaire du BAFA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

GUENARD Charline	PARMENTIER Jean-Claude	FERRARO Flore	LEGEARD Bruno	LECLERC Philippe
CAULLERY- MORET Jane-Hélène	BASSELET Arnaud	VILLIERS Jérôme	VASSEUR Maryline	FRANÇOIS Romain
CONTANT Magali	FOLLET Francis	DUVIVIER Laurence	PICARD Pascale	SCHIMEL Patrick